

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
15 décembre 2025**

INITIALES DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
INITIALES DE LA PRÉSIDENTE.

MM
MM

PRÉSENCES :

Membres parents : Marie-France Joannis, René Villeneuve, Stéphanie Powers, Anne-Marie Loiselle, et Geneviève Simard

Membres du personnel scolaire : Isabelle Poirier, Eric Thiboutot, Alain Bellemare, et Sara Duguay

Membres de la communauté : Micheline Marcotte-Boucher, Marc Pérusse, Annie Goudreau en virtuel

ABSENCES : Gilles Morisset, Marie-Andrée Marquis, Sylvain Dault-Lagacé, Pierre Girard, et Christian Laforest

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Manon Dufour, Directrice générale, et Karine Morissette, Secrétaire générale et Directrice au Service du secrétariat général et des communications.

CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION

Constatation du quorum, et la séance débute à 18h31.

C547-1225 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté tel que présenté. Correction de l'heure sur l'ODJ.

IL EST PROPOSÉ par Geneviève Simard que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

C547-1225 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL ET SUIVIS DE LA SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2025

IL EST PROPOSÉ par Isabelle Poirier que le procès-verbal du 27 octobre 2025 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

C549-1225 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 OCTOBRE 2025

IL EST PROPOSÉ par Alain Bellemare que le procès-verbal du 30 octobre 2025 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
15 décembre 2025**

INITIALES DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

INITIALES DE LA PRÉSIDENTE

Kay

MEJ

AVIS DE SUIVIS AUX RÉOLUTIONS DU PROCÈS-VERBAL DU 27 OCTOBRE 2025

Tous les suivis annoncés lors de cette séance ont été réalisés, ce qui confirme la progression des dossiers entre les séances.

AVIS DE SUIVIS AUX RÉOLUTIONS DU PROCÈS-VERBAL DU 30 OCTOBRE 2025

Tous les suivis annoncés lors de cette séance ont été réalisés, ce qui confirme la progression des dossiers entre les séances.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JANVIER 2026

Répartition de la clientèle 26-27 à la suite des consultations.

DÉNONCIATION DE CONFLITS D'INTÉRÊT

Aucune dénonciation de conflits d'intérêts.

PAROLE AU PUBLIC

Aucune parole au public.

**PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA PROTECTRICE RÉGIONALE DE
L'ÉLÈVE**

Mme Catherine Labelle a présenté son rapport annuel auprès du conseil d'administration en virtuel. Aucune question ni commentaire.

**C550-1225 RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2024-2025 DU CENTRE DE SERVICES
SCOLAIRE DES DRAVEURS**

CONSIDÉRANT les articles 220 et 220.1 de la Loi sur l'instruction publique ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du rapport annuel sera transmise au ministre de l'Éducation et qu'il sera publié sur le site Web du Centre de services scolaire des Draveurs et rendu disponible sur demande ;

IL EST PROPOSÉ par Éric Thiboutot d'adopter le rapport annuel de gestion 2024-2025 du Centre de services scolaire des Draveurs.

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
15 décembre 2025**

INITIALES DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE Kly
INITIALES DE LA PRÉSIDENTE Mfj

C551-1225 POLITIQUE 55-56-01 « SANTÉ, SÉCURITÉ ET BIENÊTRE MILIEU DE TRAVAIL »

CONSIDÉRANT la volonté de mettre en place la politique de santé, sécurité et bien-être en milieu de travail;

CONSIDÉRANT la volonté d'encadrer les pratiques visant à promouvoir la santé, sécurité et le bien-être du personnel du CSSD;

CONSIDÉRANT l'application nécessaire de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité au travail ainsi que des nouvelles obligations prescrites à la Loi sur la santé et la sécurité au travail;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la recommandation des accréditations syndicales;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

IL EST RECOMMANDÉ au Conseil d'administration d'adopter la politique 55-56-01 « santé, sécurité et bien-être en milieu de travail ».

IL EST PROPOSÉ par Marc Pérusse que la politique 55-56-01 « santé, sécurité et bien-être en milieu de travail » soit adoptée.

Adopté à l'unanimité

C552-1225 ABROGATION DE LA POLITIQUE GESTION DOCUMENTAIRE 50-11-01

CONSIDÉRANT que la politique adoptée 50-11-01 conserve sa force obligatoire tant qu'elle n'a pas été expressément abrogée;

CONSIDÉRANT que la publication d'une nouvelle version en mai dernier 50-12-01 vise à moderniser et harmoniser les règles applicables;

CONSIDÉRANT que l'absence d'abrogation expresse de la politique antérieure pourrait créer des ambiguïtés dans l'application des dispositions;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'assurer la cohérence et la sécurité juridique en confirmant l'entrée en vigueur de la nouvelle version;

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
15 décembre 2025**

INITIALES DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

INITIALES DE LA PRÉSIDENTE

Kul

HFL

IL EST PROPOSÉ PAR René Villeneuve que la politique 50-11-01 adoptée le 25 août 2020 soit abrogée afin de permettre la mise en application intégrale de la version publiée en mai dernier, laquelle remplace et annule toute disposition antérieure incompatible.

Adopté à l'unanimité

C553-1225 ABROGATION DE LA POLITIQUE 57-11-01 PRÊT D'ÉQUIPEMENT

CONSIDÉRANT que les actions en lien avec le prêt d'équipement sont essentiellement de nature administrative;

CONSIDÉRANT la nécessité d'encadrer de manière plus précise le prêt d'équipement informatique;

CONSIDÉRANT que la procédure doit être acceptée par le comité consultatif de gestion;

CONSIDÉRANT que la politique demeurera en vigueur jusqu'à l'acceptation de la procédure;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles, du Service du secrétariat général et des communications, du Service des technologies de l'information et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Éric Thiboutot d'abroger la politique 57-11-01 Prêt d'équipement.

Adopté à l'unanimité

**C554-1225 AMENDEMENT DE LA POLITIQUE 57-01-01 RÈGLES RELATIVES À
L'OCTROI DES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT, DE SERVICES, DE
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE TRAVAUX DE
CONSTRUCTION**

CONSIDÉRANT l'adoption de cette politique l'an dernier;

CONSIDÉRANT que lors de l'adoption, le tableau synthèse a été modifié conformément aux consultations;

CONSIDÉRANT que le texte n'a pas été modifié en cohérence avec le tableau synthèse;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ par Stéphanie Powers d'amender la politique 57-01-01 *Règles relatives à l'octroi des contrats d'approvisionnement, de services, de technologies de l'information et de travaux de construction* pour rendre le texte cohérent au tableau synthèse.

Adopté à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
15 décembre 2025**

INITIALES DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE 
INITIALES DE LA PRÉSIDENTE 

SUIVIS DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES CONTRATS

Une réflexion portant sur le projet du gymnase de l'école Le Tremplin a été menée, ce qui a permis de constater que les coûts réels étaient inférieurs aux prévisions initiales.

En conséquence, des demandes ont été soumises au ministère afin d'autoriser l'utilisation des sommes restantes pour l'installation d'un espalier, le remplacement de l'ensemble des panneaux acoustiques du gymnase, ainsi que l'acquisition et l'installation d'un appareil LÜ destiné aux jeux interactifs dans toutes les disciplines.

C555-1225 LES PLACEMENTS RIVIÈRE GATINEAU INCORPORÉE – SERVITUDE PERSONNELLE DE PASSAGE – CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE COMPÉTENCES OUTAOUAIS (ÉDIFICE MALONEY)

CONSIDÉRANT que l'entente avec Les Placements Rivière Gatineau Incorporée vient à échéance le 30 septembre 2026;

CONSIDÉRANT que l'entente est une demande de servitude personnelle de passage qui consiste en un droit de passage à pied et en véhicule sur une lisière de terrain de 14' de largeur sur toute la profondeur entre l'entrée arrière nord de l'édifice du cessionnaire et l'entrée principale arrière de l'édifice abritant le Centre de formation professionnelle Compétences Outaouais;

CONSIDÉRANT que Les Placements Rivière Gatineau Incorporée désirent une nouvelle entente de servitude personnelle de passage;

CONSIDÉRANT que l'entente sera d'une durée de 20 ans soit du 1er octobre 2026 au 30 novembre 2046;

CONSIDÉRANT que cette servitude est consentie en considération du versement de la somme de 5 000 \$ pour la première année;

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1er juillet de chaque année, la tarification est indexée en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC), de sorte que les sommes versées sont ajustées à la hausse selon le produit de l'indice régional des prix à la consommation en vigueur au 30 juin de l'année scolaire précédente, et que, pour les années subséquentes, l'IPC s'ajoute de manière cumulative aux taux ainsi indexés de l'année précédente;

CONSIDÉRANT que 6 espaces de stationnement identifiés dans l'aire arrière du stationnement du Centre de formation professionnelle Compétences Outaouais seront prêtés au cessionnaire pour la durée de l'entente;

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
15 décembre 2025**

INITIALES DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
INITIALES DE LA PRÉSIDENTE

[Signature]

[Signature]

CONSIDÉRANT que pendant la durée de la servitude, il y aura interdiction de stationner des remorques pour une durée de plus de 2 heures dans la servitude consentie;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Micheline Marcotte-Boucher d'accepter le projet de servitude personnelle de passage entre le Centre de services scolaire des Draveurs pour le Centre de formation professionnelle Compétences Outaouais (édifice Maloney) et Les Placements Rivière Gatineau Incorporée pour la période du 1er octobre 2026 au 30 novembre 2046.

Adopté à l'unanimité

CONCLUSIONS CONCERNANT LA REQUÊTE : #67617

Plainte n°67617 – insatisfaction concernant la collaboration et la communication entre l'école et le parent

Constats de la PRÉ :

- Garde partagée, déménagement de l'autre parent donc il y a eu un changement d'école car changement d'adresse.
- Selon le Code civil, art 603, un parent qui accomplit seul un acte d'autorité à l'égard de l'enfant est présumé agir avec l'accord de l'autre.
- L'école avait envoyé une lettre pour confirmer le changement d'adresse à un seul des parents.

Recommandations de la PRÉ :

R1. Effectuer un rappel, d'ici le 30 novembre 2025, à l'ensemble du personnel de l'école concernant leurs obligations et les bonnes pratiques en matière de communication avec les parents. Ce rappel devra inclure, sans s'y limiter, les points suivants :

- La distinction entre répondant et détenteur de l'autorité parentale dans le portail Mozaïk;
- L'importance d'acheminer toutes les communications aux deux parents de l'élève, et ce, de manière systématique.

Suivis CSSD :

Le Centre de services scolaire des Draveurs (CSSD) est en accord avec la recommandation.
Un rappel à cet effet sera effectué avant le 30 novembre 2025.

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
15 décembre 2025**

INITIALES DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE 
INITIALES DE LA PRÉSIDENTE 

**C556-1225 SUIVIS AUX RECOMMANDATIONS DU P.N.É. SUITE À LA PLAINTES
SOUmise À L'ÉGARD DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES
DRAVEURS ; N/RÉF. 67617**

CONSIDÉRANT la plainte soumise à l'égard du Centre de services scolaire des Draveurs ;
N/Réf. 67617 ;

CONSIDÉRANT les recommandations émises par la protectrice régionale de l'élève dans son
rapport d'enquête (conclusions # 67617) ;

CONSIDÉRANT l'article 45 de la Loi sur le protecteur national de l'élève stipulant que le centre
de services scolaire ou l'établissement d'enseignement privé doit informer par écrit le plaignant
et le protecteur régional de l'élève des suites qu'il entend y donner et, le cas échéant, des motifs
justifiant tout refus d'y donner suite ;

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Goudreau d'approuver les suivis aux recommandations émises
par la protectrice régionale de l'élève dans son rapport d'enquête (conclusions # 67617).

Adopté à l'unanimité

**C557-1225 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES
RESSOURCES**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-42-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains
pouvoirs » délègue à la direction générale le pouvoir d'instituer un comité de répartition des
ressources;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de
répartition des ressources a pour fonction de faire des recommandations au conseil
d'administration du centre de services scolaire en vue d'établir les objectifs et les principes de la
répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275, de déterminer cette répartition
conformément à l'article 275.1, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et
de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.4 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de
répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au conseil
d'administration quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement du centre de
services scolaire conformément à l'article 96.24;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des ressources;

IL EST PROPOSÉ par Alain Bellemare d'adopter les recommandations émises par le comité de
répartition des ressources dans le document joint.

Adopté à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
15 décembre 2025**

INITIALES DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE 
INITIALES DE LA PRÉSIDENTE 

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Mme Dufour fait état des activités depuis la dernière séance du CA.

22. DÉCISIONS PRISES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les membres ont accès à l'inventaire des décisions via le portail indiqué au dossier du CA.

<https://www.cssd.gouv.qc.ca/centre-services-scolaire-draveurs/decisions-de-la-directrice-generale>

Elles n'étaient pas sur le site et seront donc adoptées à la prochaine rencontre.

DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

Une séance extraordinaire se tiendra le 19 janvier 2026.

La prochaine séance régulière est prévue au 23 février 2026 à 18 h 30.

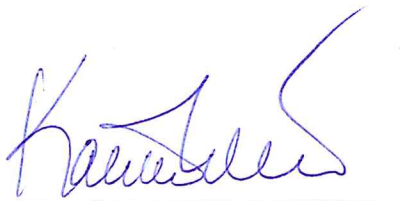
23. DÉPÔTS DES COMITÉS

Comité de gouvernance : évaluation du CA 3 fois durant l'année sous forme de sondage, un sera transmis en décembre, le second en mars, et le dernier en juin.

Comité de transport : Discussion intéressante sur des ajouts au CSSD qui facilitera le service du transport par la géomatique et du logiciel CSched : diminuer le temps, le niveau de circulation

24. C558-1225 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Marie-France Joanisse de mettre fin à la séance. Il est 19h49.



Karine Morissette
Secrétaire générale

Adopté à l'unanimité


Marie-France Joanisse
Présidente